

REUNION DU MARDI 24 JUILLET 2018 à 20 h 30

Etaient présents : Marie-Claude HELBERT, Philippe HOUDU, Sébastien BOURDAIS, Christophe CHAUVIN, Cécile NOUET, Sylvie CLOUET-CHAUVIRE, Didier HESTAULT, Denis THIBAudeau, Laurent OLLIVON, Anthony CHAUVIN, André ROCTON.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Cécile NOUET

Approbation de la réunion du 19 juin 2018 : Le compte rendu de la réunion est validé par l'ensemble des membres du conseil présents.

Commission Communale Action Sociale, animation repas.

Pour le repas de la commission communale d'action sociale, M. STIZ Lucio animera le repas pour un cachet de 200€.

Réparation horloge église.

Une demande de devis pour la réparation de l'horloge de l'église a été faite à l'entreprise GOUGEON et BODET, à ce jour seule l'entreprise BODET a donné réponse.

La réparation de l'horloge de l'église est reportée au prochain conseil municipal.

Adressage, déploiement de la fibre optique.

Pour l'arrivée de la fibre optique en 2021, les adresses des habitants en centre bourg ou campagne doivent être identifiées individuellement.

Pour les lieudits groupés, il sera ajouté en supplément un numéro.

Une réunion d'information à lieu en octobre.

Aménagement parking mairie

Le cabinet LIGEIS a envoyé en mairie le plan de l'aménagement avec l'accessibilité au bâtiment de la Sainte Famille. Le permis de construire sera déposé avec cet accessibilité.

L'entreprise LEVRARD interviendra pour l'hydrocurage et le passage caméra du réseau d'eau pluviale pour un montant de 1 453.75€ HT soit 1 744.50€ TTC par jour.

Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : groupement de commande « prévoyance »

La communauté de communes va lancer une consultation pour mettre en concurrence les assureurs dans le cadre de la prévoyance (maintien de salaire des agents).

La communauté de communes fait appel à un prestataire pour les accompagner dans cette action et proposer d'associer les communes qui souhaiteraient profiter de cette démarche dans le cadre d'un groupement de commandes.

En conséquence, Le Conseil Municipal décide de participer à ce groupement de commande « prévoyance »

Et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la convention de groupement de commande et,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande « Prévoyance »

Enquête publique Centrale Biogaz des Coëvrons

Le projet consiste à valoriser des matières organiques du territoire sous forme d'énergie et de matières fertilisantes.

Le projet de la Centrale Biogaz des Coëvrons, situé sur la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes prévoit de valoriser 30 000 t de matières par an. Les matières proviennent de l'agriculture (lisiers/fumier/résidus de culture), de l'industrie agroalimentaire (refus de production, graisses, boues), des collectivités (restes de repas, tontes de pelouses,...).

Une partie de la matière agricole sera du Sud du département et permettra de compenser la saisonnalité du fumier local sans interférer sur le marché de la paille à proximité.

En valorisant les ressources locales, une unité de méthanisation apporte une solution alternative et complémentaire aux autres modes de production d'énergie.

L'objectif est de produire à partir des matières du territoire du biogaz. Ce biogaz, après épuration, sera injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel pour y être consommé localement. L'injection de biométhane (2 000 000 m³ de méthane environ) dans le réseau permettra de fournir la consommation annuelle en gaz naturel d'environ 950 maisons individuelles*.

La matière digérée, appelée digestat, sera quant à elle valorisée en agriculture sous forme de matières fertilisantes. Cette matière sera valorisée par plan d'épandage. Le plan d'épandage regroupe 21 exploitations et 2 478 ha dont 75 sur la commune de Ruillé-Froid-Fonds. Le recours au digestat permet une réduction des consommations en engrais azotés chimiques.

Le projet s'inscrit pleinement dans le Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) qui vise notamment à gérer l'azote dans une logique globale sur les territoires et en diminuant la dépendance de l'agriculture française à l'azote minéral.

Ce projet participe également aux objectifs de diversification et sécurisation des approvisionnements en énergie, tout en contribuant aux engagements de la France vis-à-vis de la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Ce projet permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 5000 tonnes équivalent CO₂ par an soit la consommation annuelle de 2 500 voitures**.

*source : INSEE – enquêtes logement entre 2002 et 2006. Une maison individuelle équipée d'une chaudière au gaz consomme en moyenne 22300 kWh/an.

**source : ADEME – Brochure « Les véhicules particuliers en France » - 2010

Et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par :

- Voix pour : 10
- Voix contre : 0
- Abstention : 1

Création Syndicat mixte « SBeMS », syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe

Il est proposé de créer au 1^{er} janvier 2019 un syndicat mixte nommé SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS DE LA JOUANNE, DE L'AGGLOMERATION DE LAVAL, DU VICOIN et de transférer au syndicat ainsi créé la compétence GEMAPI telle que prévue à l'article L,211,7 du code de l'environnement par les items 1, 2, 5,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le projet de création d'un syndicat mixte « fermé » dénommé « JAVO »,
- D'APPROUVER le principe que les compétences facultatives suivantes seront potentiellement transférables ultérieurement par décision de l'EPCI-FP :
- D'APPROUVER le principe que Les compétences facultatives suivantes sont potentiellement transférables ultérieurement par décision de l'EPCI-FP :
 - « surveiller et gérer la ressource en eau »,
 - Lutter contre les pollutions diffuses,
 - Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement,
 - Appui technique aux projets d'urbanisme et d'aménagement sur les questions liées à l'eau (transmissions d'information et avis consultatifs),
 - Études et travaux touchant au suivi, à la surveillance, à la restauration et à la gestion de la biodiversité : suivi des espèces, gestion des espèces protégées ou poissons migrateurs,
 - Suivi de l'hydrologie, mise en place de stations hydrométriques,
 - « animer, communiquer » : communication générale, information de la population, actions pédagogiques,

Et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par :

- Voix pour : 0
- Voix contre : 0
- Abstention : 11

Rue des Tonneliers

Mme Le Maire, présente au Conseil Municipal une lettre reçue par un habitant de la rue des Tonneliers le 18 juillet 2018. Dans ce courrier il est fait mention de plusieurs points :

- Regard d'assainissement bruyant, problème résolu,
- Problème de chat errant dans les propriétés : une information sera faite au voisinage,
- Demande de sens unique rue des Tonneliers et stationnement en épi : le stationnement en épi n'est pas possible dans cette rue. Un traçage au sol est prévu au 2^{ème} semestre 2018.
- Aménagement lieu-dit « Les Champs » voir auprès des propriétaires.

Mme le Maire précise qu'il sera apporté une réponse écrite.

Questions diverses ou imprévues

Achat T.B.I. école

Lors du conseil d'école 14 juin 2016, il a été demandé :

- de changer le T.B.I. de la classe de Mme TAUZIA, un devis a été demandé à l'entreprise Logicia informatique, celui-ci est d'un montant de 3 026.00€ HT soit 3 631.20€ TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis.

Arrêt des T.A.P.

Suite à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaire à la rentrée 2018/2019, une modification est à apporter au contrat de travail :

- Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe : - 18h à l'année
- Poste mutualisé entre VILLIERS-CHARLEMAGNE et RUILLE FROID FONDS : moins 6h par semaine. Un recrutement est en cours pour la rentrée de septembre.

Cimetière

Semaine 30, un geste de vandalisme a eu lieu dans le cimetière, la gendarmerie c'est déplacée pour constater les dégâts. Une réflexion sur l'aménagement du cimetière est à réaliser pour éviter de rentrer facilement dans le cimetière.

Multisport

Prévoir l'achat d'un banc près du jeu installé dernièrement.

Date à retenir :

- Prochain conseil municipal : date à déterminer en septembre.

Clôture de la réunion du conseil à 22h10